



# ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Bureau du dialogue social et des instances**  
Affaire suivie par :  
Stéphanie Allaëys  
Assistante de bureau  
Tél : 03.20.15.67.46  
Mél : [dialoguesocial@ac-lille.fr](mailto:dialoguesocial@ac-lille.fr)

144 rue de Bavay  
59000 Lille

**Secrétariat général/BDSI**

Lille, le 09 FEV. 2026

Madame,

Dans votre courrier en date du 27 novembre dernier, vous sollicitez notamment une formation spécifique au PSC2 pour les enseignants d'éducation physique et sportive et qu'elle soit inscrite au plan académique de formation.

Tous les enseignants d'EPS, titulaires ou contractuels, sont déjà titulaires du PSC1 pour pouvoir exercer leurs missions. Il n'existe pas d'obligation institutionnelle de recyclage pour ce diplôme.

Néanmoins, l'académie s'engage massivement pour la formation au secourisme des agents et en particulier des enseignants. L'académie compte plus de 750 formateurs au PSC1 dont 224 sont enseignants d'EPS. 4 d'entre eux sont formateurs de formateurs membres de l'Equipe Pédagogique Académique EPA. Une cartographie permet de repérer que tous les territoires sont couverts.

Des actions de formation sont programmées à destination des agents, titulaires ou non du PSC1, dans le cadre du Programme Académique de Formation et accessibles pour les personnes volontaires, à hauteur de 8 groupes de 10 personnes par an sur le territoire. Les demandes d'inscription à ces stages sont inférieures au nombre de places disponibles.

Par ailleurs, des actions se déroulent également à la demande des équipes éducatives dans les établissements. On peut ainsi ajouter en moyenne 270 groupes par an. Les personnels déjà titulaires du PSC1 ont la possibilité de s'inscrire à ces stages et y participent régulièrement.

La traçabilité complète des enseignants formés est assurée grâce à la coordination du Chargé Académique du dossier Secourisme, M. Variniac.

La participation à ces formations est possible y compris pour les titulaires du PSC1 et peut tout à fait permettre un recyclage.

Un module de recyclage et d'actualisation des compétences en matière de secourisme de 3 heures peut également être organisé en fonction des besoins par les chefs d'établissement et leurs équipes. Se déroulant au sein des établissements, ce module peut se déployer de manière différenciée sur une journée calendaire et un créneau horaire au choix de l'établissement de manière à impacter le moins possible les heures d'enseignement dues aux élèves. Les formateurs répartis sur le territoire pourront être mobilisés dans ce cadre.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Sophie BÉJEAN**  
Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

Paul-Eric PIERRE